

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du - 7 JAN. 2013
fixant les dates de l'élection complémentaire d'un membre du conseil régional de l'ordre des
vétérinaires en région Pays de la Loire

NOR : AGR6 1300473 A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.242-4 à R.242-19 ;

Vu l'arrêté en date du 22 février 1993 modifié par l'arrêté du 19 décembre 1995, fixant les
circonscriptions régionales de l'Ordre des vétérinaires ;

Sur proposition du Directeur général de l'alimentation,

Arrête :

Article 1er

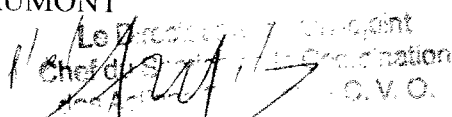
Une élection complémentaire d'un membre du Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires de la
région Pays de la Loire, aura lieu le jeudi 21 mars 2013 et, en cas de second tour, le jeudi 2 mai
2013. Le nombre de conseillers à élire lors de ces élections est précisé en annexe du présent arrêté.

Article 2

Le Directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au
Bulletin officiel de la République française.

Fait le - 7 JAN. 2013

Pour le ministre et par délégation :
Le Directeur général de l'alimentation,
P DEHAUMONT


Le Directeur général de l'alimentation
O. V. O.

Jean-Luc ANGOT

ANNEXE

Régions	Départements concernés	Nombres de conseillers à élire
Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44) Maine-et-Loire (49) Mayenne (53) Sarthe (72) Vendée (85)	1